



Instructions pour la série de produits suivants :

Ancrages de toit permanents

(Voir les numéros de modèles à la dernière page.)

Guide de l'utilisateur Ancrages de toit 2103678

Ce manuel est destiné à respecter les normes de l'industrie, y compris la Z359.1 de l'ANSI et celles de l'OSHA, et doit être utilisé dans le cadre d'un programme de formation aux employés tel qu'exigé par l'OSHA.

DESCRIPTION

2103678 : L'ancrage de toit est constitué d'un anneau en D forgé et zingué fixé à une base en acier inoxydable. Voir la figure 1. Pour l'utiliser, on doit clouer la base à la structure du toit conformément aux présentes instructions. L'anneau en D sert à raccorder le dispositif antichute ou de retenue.

AVERTISSEMENT : Ce produit constitue un élément d'un dispositif antichutes ou de retenue. Les utilisateurs doivent lire et comprendre les instructions du fabricant pour chaque composante ou partie du dispositif complet. Ces instructions doivent être fournies à l'utilisateur de cet équipement. Les utilisateurs doivent lire et comprendre ces instructions ou se les faire expliquer avant d'utiliser cet équipement. On doit observer les instructions du fabricant pour utiliser et entretenir adéquatement ce produit. Des modifications ou un mauvais usage de ce produit ou le fait de négliger d'observer les instructions peuvent entraîner des blessures graves, voire mortelles.

IMPORTANT : Si vous avez des questions sur l'utilisation ou l'entretien ou voulez savoir si cet équipement convient à votre application, communiquez immédiatement avec PROTECTA.

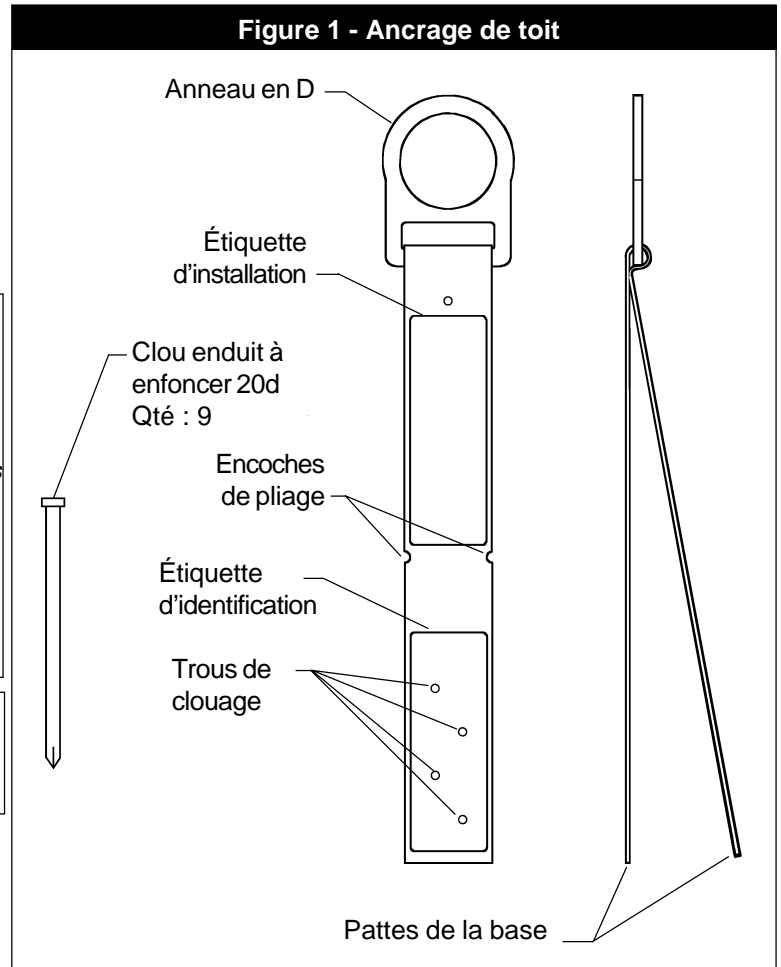
1.0 APPLICATION

1.1 BUT : L'ancrage de toit 2103678 de PROTECTA est conçu pour être utilisé comme un connecteur d'ancrage sur des structures à charpente en bois. On peut utiliser ce connecteur d'ancrage comme une partie d'un dispositif antichutes ou de retenue. N'attachez pas une corde d'assurance entre deux ancrages de toit ou plus (c'est-à-dire un dispositif à corde d'assurance horizontale). On ne doit pas suspendre, lever ou soutenir des outils ou de l'équipement avec cet ancrage de toit, ou y fixer des haubans pour des antennes, des lignes téléphoniques, etc.

A. APPLICATION ANTICHUTES : Dans cette application, l'ancrage de toit est utilisé comme une partie d'un dispositif antichutes complet. De tels dispositifs comprennent habituellement un harnais de sécurité et une forme de sous-système de fixation, comme une longe d'amortissement. La chute libre maximale admissible est de six pieds. On utilise ce type de dispositif lorsqu'une chute libre est possible avant que la chute ne soit arrêtée.

B. APPLICATION DE RETENUE : Dans cette application, l'ancrage de toit est utilisé comme une partie d'un dispositif de retenue complet. De tels dispositifs comprennent habituellement un harnais de sécurité et une longe ou un câble de retenue servant à retenir ou attacher l'utilisateur pour l'empêcher d'atteindre un endroit dangereux (ex. : partie saillante d'un toit). On utilise ce type de dispositif lorsqu'une chute libre à la verticale est impossible.

Figure 1 - Ancrage de toit



- 1.2 RESTRICTIONS** : Avant d'utiliser ce produit, on doit reconnaître et prendre en considération les restrictions d'application suivantes :
- A. STRUCTURE DU TOIT** : Ce connecteur d'ancrage est destiné à être installé sur des structures à charpente en bois capables de répondre aux exigences de résistance de l'ancrage, telles que stipulées dans la section 2.4. Consultez PROTECTA avant d'utiliser ces ancrages de toit sur quelque autre matériau de toit que ce soit.
 - B. CAPACITÉ** : Ce connecteur d'ancrage est destiné à être utilisé par des personnes dont le poids total (personne, vêtements, outils, etc.) n'excède pas 310 lb. Un seul dispositif de protection individuelle peut être fixé à la fois au connecteur d'ancrage .
 - C. DISPOSITIF ANTICHUTES INDIVIDUEL** : Les DAI sélectionnés pour être utilisés avec cet ancrage de toit doivent répondre aux critères de rendement du dispositif et aux autres critères mentionnés à la section 3.2.
 - D. CHUTE LIBRE** : Les dispositifs antichutes individuels utilisés avec ces ancrages de toit doivent être installés de manière à limiter la chute libre à un maximum de six pieds (référence ANSI Z359.1) . Pour de plus amples renseignements, voir les instructions du fabricant du sous-système de fixation correspondant.
 - E. ESPACE LIBRE EN CAS DE CHUTE** : Assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace libre dans votre trajectoire de chute pour vous empêcher de heurter un objet. L'espace libre nécessaire dépend du type de sous-système de fixation utilisé (longe d'amortissement, corde d'assurance autorétractable, etc.) et de l'emplacement de l'ancrage. Voir les instructions du fabricant du sous-système ou de la composante de fixation pour de plus amples renseignements sur l'espace libre en cas de chute.
 - F. DISPOSITIFS DE RETENUE** : Les dispositifs de retenue choisis pour utiliser avec cet ancrage de toit doivent répondre aux exigences de la section 3.2.
 - G. CORROSION**: L'utilisation à proximité d'eau de mer ou d'autres environnements corrosifs peut nécessiter des inspections ou des entretiens (remplacement) plus fréquents pour être sûr que les dommages causés par la corrosion n'affectent pas le rendement du produit.
 - H. RISQUES CHIMIQUES** : Les solutions contenant des acides, des alcalis ou des substances chimiques caustiques, surtout à des températures élevées, peuvent endommager cet équipement. Consultez PROTECTA en cas de doute sur l'installation de cet équipement à des endroits comportant des risques chimiques.
 - I. RISQUES ÉLECTRIQUES** : N'installez pas d'ancrages de toit à des endroits où l'utilisateur risque d'entrer en contact avec des lignes électriques.
 - J. FORMATION** : Cet équipement doit être installé et utilisé par des personnes formées pour en faire une utilisation adéquate. Voir la section 4.0.
- 1.3** Consultez les normes en la matière (notamment ANSI Z359.1, ANSI A 10.14), les exigences municipales, provinciales, canadiennes et américaines (OSHA) régissant cet équipement pour obtenir plus d'information sur les connecteurs d'ancrage et les accessoires connexes.

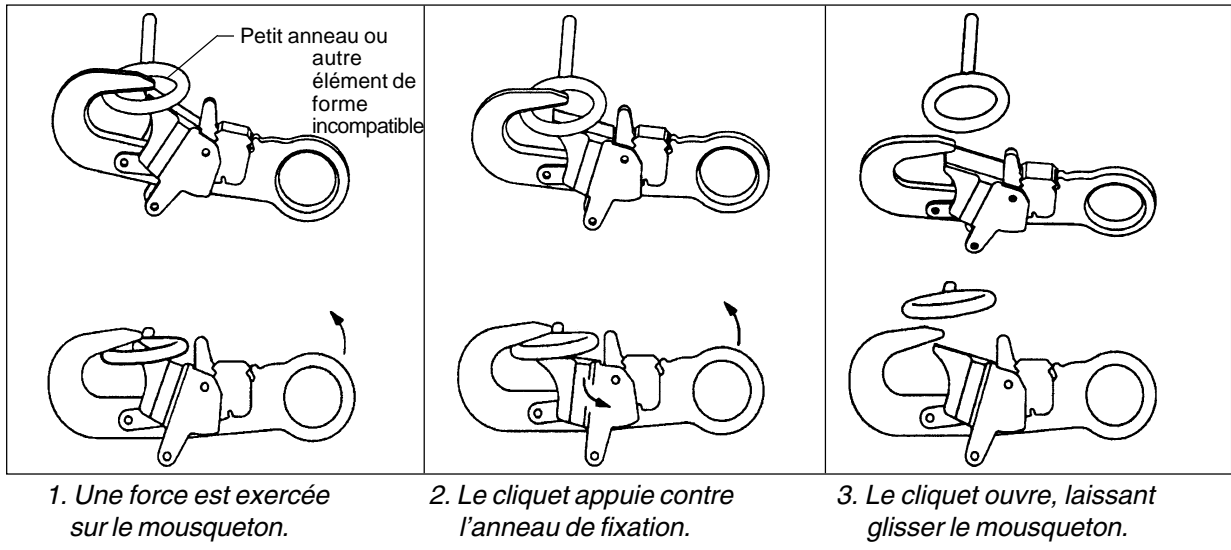
2.0 EXIGENCES DU DISPOSITIF

- 2.1 COMPATIBILITÉ DES COMPOSANTES** : L'équipement de PROTECTA ne doit être utilisé qu'avec des composantes et sous-systèmes approuvés de PROTECTA. Les substitutions ou remplacements par des composantes ou des sous-systèmes non approuvés peuvent nuire à la compatibilité de l'équipement et avoir des conséquences sur la fiabilité et la sécurité de l'ensemble du dispositif.
- 2.2 COMPATIBILITÉ DES CONNECTEURS** : Les connecteurs sont considérés compatibles avec les éléments de fixation lorsqu'ils sont conçus pour fonctionner ensemble de sorte que leurs tailles et leurs formes ne font pas ouvrir accidentellement leurs mécanismes à cliquet, indépendamment de leur orientation. Communiquez avec PROTECTA si vous avez des questions sur la compatibilité.

Les connecteurs (mousquetons de types crochet et maillon et anneaux en D) doivent être capables de soutenir au moins 5 000 lb (22,2 kN). Les connecteurs doivent être compatibles avec l'ancrage ou les autres composantes du dispositif. N'utilisez pas de l'équipement incompatible. Les connecteurs incompatibles peuvent se détacher accidentellement. Voir la figure 2. Les connecteurs doivent être compatibles en taille, forme et résistance. Des mousquetons autobloquants de types crochet et maillon sont requis en vertu de la norme ANSI Z359.1 et de l'OSHA.

Figure 2 - Rotation suivie d'un dégagement accidentel

Si l'élément de fixation auquel on attache un mousqueton de type crochet (illustré) ou de type maillon est trop petit ou de forme irrégulière, il peut se produire une situation dans laquelle l'élément de fixation exerce une force sur le cliquet du mousqueton. Cette force peut faire ouvrir le cliquet (d'un mousqueton autobloquant ou non), ce qui permet au mousqueton de se détacher du point de fixation.



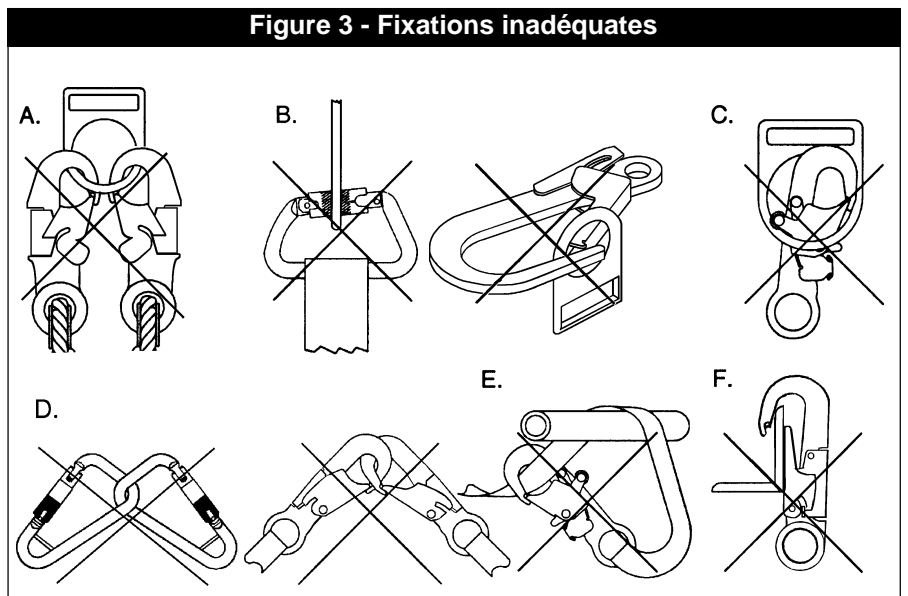
2.3 FIXATIONS : Utilisez seulement des mousquetons autobloquants, de type crochet ou maillon, avec cet équipement. Utilisez seulement des connecteurs qui conviennent à chaque application. Assurez-vous que toutes les fixations sont compatibles en taille, forme et résistance. N'utilisez pas de l'équipement incompatible. Assurez-vous que tous les connecteurs sont bien fermés et verrouillés.

Les connecteurs de PROTECTA (mousquetons de type crochet ou maillon) sont conçus pour être utilisés seulement de la manière spécifiée dans les instructions de l'utilisateur de chaque produit. Voir des fixations inadéquates à la figure 3. On ne doit pas attacher de mousquetons de PROTECTA :

- A. à un anneau en D auquel est fixé un autre connecteur;
- B. d'une manière qui exercerait une charge sur le cliquet;

REMARQUE : Les mousquetons à large ouverture de gorge ne devraient pas être attachés à des anneaux en D standard ou à des objets semblables, car cela exercerait une charge sur le cliquet si le mousqueton ou l'anneau en D effectuait une torsion ou une rotation. Les mousquetons à large gorge sont conçus pour être utilisés sur des éléments de structure fixes tels que des barres d'armature ou des traverses qui n'ont pas une forme permettant l'enclenchement du cliquet du mousqueton.

- C. de sorte qu'il soit mal enclenché, là où des parties dépassant du mousqueton s'accrochent à l'ancrage et que, sans confirmation visuelle, il semble entièrement attaché au point d'ancrage;
- D. l'un à l'autre;
- E. directement à une sangle ou à une corde d'amarrage ou rattaché (à moins que les instructions du fabricant pour l'amarrage (longe) et le connecteur ne permettent explicitement une telle fixation);
- F. à quelque objet ayant une forme ou des dimensions ne permettant pas au mousqueton de fermer et de verrouiller, ou pouvant provoquer une rotation suivie d'un dégagement.



2.4 RÉSISTANCE DE L'ANCRAGE : Selon l'application, l'ancrage auquel l'ancrage de toit est installé doit satisfaire les exigences de résistance suivantes :

ANTICHUTES : Les ancrages de toit installés pour des applications antichutes doivent être fixés à une membrure de toit capables de soutenir, dans la (les) direction(s) permises par le DAI lorsqu'il est utilisé, des charges statiques d'au moins : (A) 3 600 lb (16 kN) lorsqu'il y a une certification (voir la Z359.1 de l'ANSI pour une définition de certification); ou (B) 5 000 lb (22,2 kN) en l'absence de certification. Voir la figure 4 pour les restrictions relatives à la direction de chargement de l'ancrage. Lorsque plus d'un ancrage de toit est installé à une structure de toit, les résistances stipulées en (A) ou (B) ci-dessus doivent être respectées à chaque point d'installation pour ancrage de toit de façon indépendante. **EXEMPLE :** si deux ancrages sont installés sur une structure de toit, chaque emplacement d'ancrage doit, de façon indépendante, être capable de soutenir 5 000 lb (ou 3 600 lb avec certification).

Tiré des normes 1926.500 et 1910.66 de l'OSHA (traduction) - Les ancrages utilisés pour la fixation d'un dispositif antichute individuel doivent être distincts de tout ancrage utilisé pour soutenir ou suspendre des plates-formes, et doivent soutenir au moins 5 000 lb (22,2 kN) par utilisateur attaché; ou bien ils doivent être conçus, installés et utilisés comme une partie d'un dispositif antichute individuel complet qui maintient un facteur de sécurité d'au moins deux, et être surveillés par une personne qualifiée.

RETENUE : Les ancrages de toit installés pour les applications de retenue doivent être fixés à une membrure de toit capable de soutenir une charge statique d'au moins 3 000 lb exercée dans n'importe quelle direction permise par le dispositif de retenue lorsqu'il est utilisé. L'installation de chaque ancrage de toit doit être capable de soutenir cette charge de façon indépendante.

3.0 FONCTIONNEMENT ET UTILISATION

AVERTISSEMENT : Ne pas modifier cet équipement ou en faire intentionnellement un mauvais usage. Consulter PROTECTA si l'on utilise cet équipement avec des composantes ou sous-systèmes différents de ceux décrits dans le présent guide. Certaines combinaisons de sous-systèmes et composantes peuvent nuire au bon fonctionnement de cet équipement. Prendre des précautions lorsqu'on utilise cet équipement à proximité de machinerie mobile, de matériel électrique dangereux, de produits chimiques dangereux et d'arêtes vives.

AVERTISSEMENT : Ne pas utiliser ce dispositif si l'on est incapable de tolérer l'impact provoqué par l'arrêt d'une chute. L'âge et la forme physique peuvent avoir un grave effet sur la capacité à résister à une chute. Les femmes enceintes et les mineurs ne doivent pas utiliser cet équipement.

3.1 AVANT L'INSTALLATION de cet équipement, inspectez-le soigneusement pour vous assurer qu'il est en bon état de fonctionnement. Vérifiez s'il ne manque pas de pièces et si des pièces ne sont pas endommagées (voir la figure 1). Les pattes de la base en métal doivent être plates et exemptes de déchirures ou de corrosion. Vérifiez si l'on a posé des clous (huit clous 20d). Voir la section 5.0 pour de plus amples détails sur l'inspection. N'utilisez pas si vous décelez une condition dangereuse au cours de l'inspection. **REMARQUE : le 2103678 est un ancrage conçu pour être monté une seule fois. Il est destiné à être installé, enlevé et détruit (non installé de nouveau).**

3.2 PLANIFIEZ votre dispositif antichutes ou de retenue avant de commencer à travailler. Prenez en considération les facteurs qui influent sur votre sécurité à n'importe quel moment durant l'utilisation. La liste ci-dessous comporte certains points importants à considérer lorsque vous planifiez votre dispositif :

A. ANCRAGE : Choisissez un point d'ancrage rigide et capable de soutenir les charges requises. Voir la section 2.4. Positionnez l'ancrage de toit conformément à la section 3.3.

B. CHUTE LIBRE : Les dispositifs antichutes individuels doivent être installés de manière à limiter toute chute libre à un maximum de 6 pieds (OSHA et Z359.1 de l'ANSI). Les dispositifs de retenue doivent être installés de manière à ce qu'aucune chute libre à la verticale ne soit possible. Évitez de travailler au-dessus du niveau de votre ancrage, car cela augmenterait la distance de chute libre.

C. EXIGENCES POUR LES DISPOSITIFS ANTICHUTES INDIVIDUELS : Les DAI utilisés avec ces ancrages de toit doivent respecter les exigences pertinentes de l'OSHA, provinciales, fédérales et de l'ANSI. Les DAI intégrant un harnais de sécurité complet doivent être capables d'arrêter la chute d'un travailleur avec une force d'arrêt maximale n'excédant pas 1 800 lb et ils doivent limiter la distance de chute libre à 6 pieds ou moins. La distance de décélération d'un DAI doit être de 42 pouces (1,1 m) ou moins. Voir les exigences des normes Z359.1, A10.14 de l'ANSI et les normes de l'OSHA.

D. DISPOSITIFS DE RETENUE : Les dispositifs de retenue doivent respecter les exigences fédérales et provinciales pertinentes.

E. ESPACE LIBRE EN CAS DE CHUTE : Si une chute se produit, il doit y avoir suffisamment d'espace libre dans la trajectoire de chute pour arrêter la chute avant que vous ne heurtiez le sol ou d'autres objets. L'espace libre réel requis dépend du type de sous-système de fixation (longe d'amortissement, corde d'assurance autorétractable, etc.) du dispositif antichutes. Voir les instructions du fabricant pour de l'information sur l'espace libre en cas de chute.

F. CHUTES PAR BALANCEMENT : Des chutes par balancement se produisent lorsque l'ancrage n'est pas directement au-dessus de l'endroit où la chute se produit. Au cours d'une chute par balancement, la force d'impact contre un objet peut être considérable et causer une grave blessure. Minimisez les chutes par balancement en travaillant le plus directement possible sous l'ancrage (le travailleur doit se trouver à moins de 30 degrés de l'ancrage de toit - voir la figure 4). Il est acceptable d'immobiliser une corde d'assurance (ex. : coulisseau de sécurité) à un ancrage près de la zone de travail à l'aide d'un mousqueton de type maillon (voir la figure 4). N'immobilisez pas la corde d'assurance d'une corde d'assurance autorétractable, car cela peut nuire au fonctionnement de son système de freinage interne.

G. ARÊTES VIVES : Évitez de travailler à des endroits où le sous-système de fixation (ex. : longe d'amortissement, corde d'assurance autorétractable, harnais de sécurité, etc.) ou d'autres composantes seront en contact avec ou s'useront par frottement contre des arêtes vives non protégées. Ne faites pas passer une longe autour d'éléments de structure à faible diamètre. S'il est inévitable de travailler avec cet équipement à proximité d'arêtes vives, on doit empêcher les composantes de se couper en protégeant avec un épais rembourrage ou d'autres moyens sur l'arête vive exposée.

H. SAUVETAGE : Si une chute se produit, l'utilisateur (l'employeur) doit disposer d'un plan de sauvetage et des moyens de le mettre en application.

I. APRÈS UNE CHUTE : Lorsque de l'équipement a subi la force d'arrêt d'une chute, on doit immédiatement le mettre hors de service et le détruire, ou communiquer avec un centre de service autorisé par l'usine pour le faire réparer.

3.3 EXIGENCES D'INSTALLATION

A. PLAN D'INSTALLATION DES ANCRAGES DE TOIT : Avant de commencer la construction sur le toit, on doit établir un plan pour déterminer où poser les ancrages de toit et quand on peut les utiliser durant la construction. Voici des directives pour le positionnement des ancrages de toit :

- L'ancrage de toit doit être situé sur l'arête du toit (si possible) ou à au moins 6 pieds de tout bord exposé du toit. Sur les très petits toits, placez l'ancrage de toit aussi loin que possible du bord du toit.
- Ne posez pas des ancrages de toit sur des structures de toit sans soutien, comme des porte-à-faux d'avant-toit ou de pignons. Ne posez pas des ancrages de toit sur des enseignes commerciales.
- Posez les ancrages de toit à tous les 8 pieds le long du faîte du toit. Sur les toits en croupe, posez un ancrage de toit sur chaque face de la croupe.
- Sur les longs toits à faible pente, on devrait poser plusieurs ancrages de toit le long des bouts de pignon (à 6 pieds du bord) pour réduire les risques de chute par balancement.

La figure 5 illustre des emplacements types d'ancrages de toit pour diverses formes de toits.

B. CHARPENTE DU TOIT : Les membrures de la charpente du toit auxquelles sont fixés les ancrages de toit doivent être en bon état. Les membrures doivent être exemptes de fentes, fissures, gros noeuds ou autres défauts susceptibles d'affaiblir la membrure. Ne fixez pas l'ancrage de toit à du bois pourri ou détérioré.

C. INSTALLATION DES ANCRAGES DE TOIT : Les ancrages de toit doivent être posés conformément au plan d'installation décrit précédemment. On doit observer les règles d'exécution du travail relatives au moment où un ancrage de toit installé est prêt à utiliser (c'est-à-dire après que le revêtement est posé).

Figure 4 - Chute par balancement

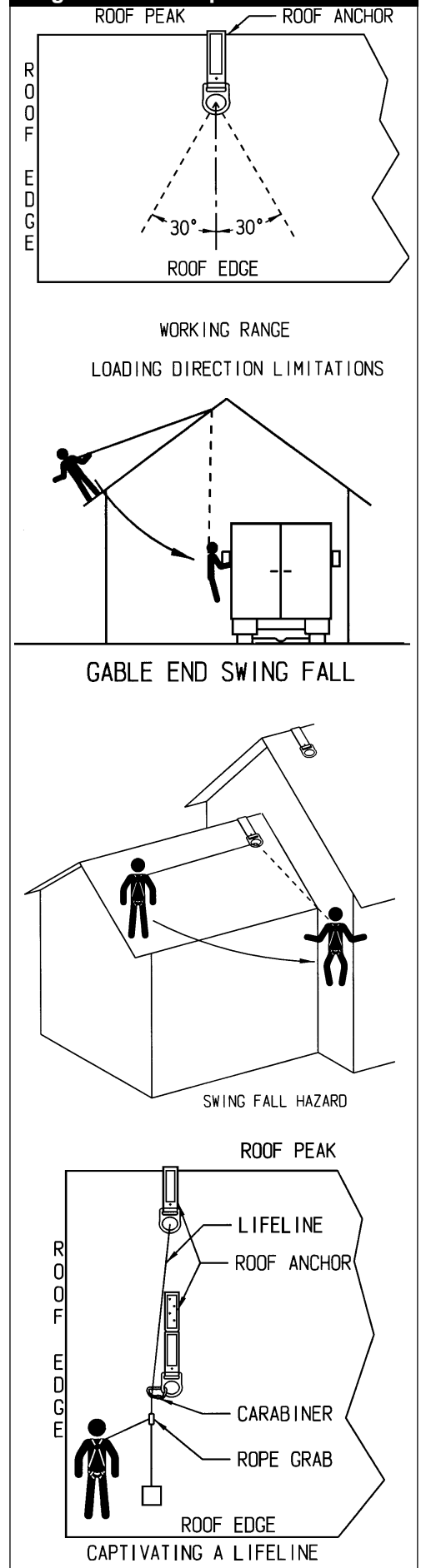
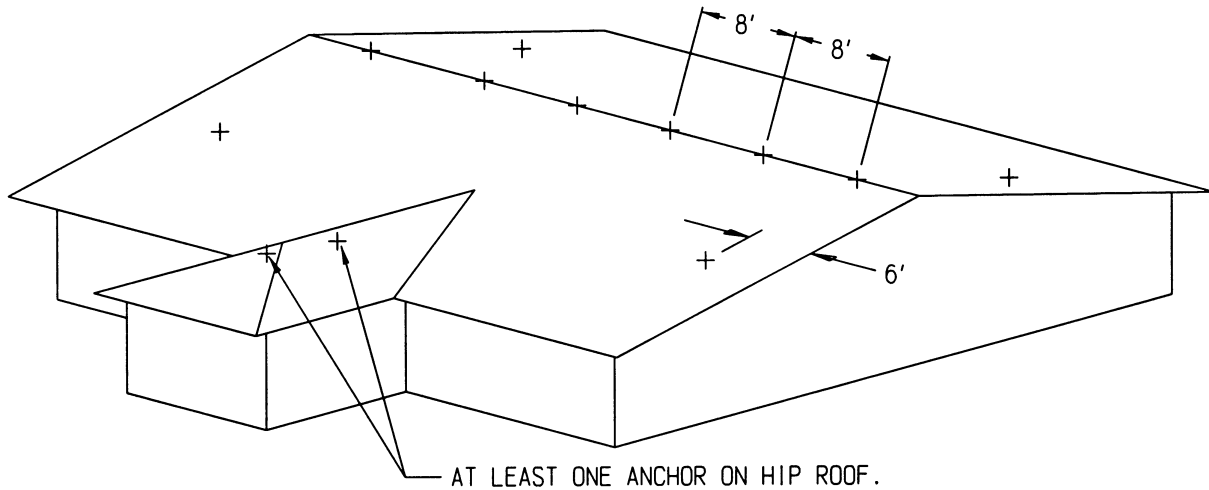


Figure 5 - Installation de l'ancrage



FIXATION DE L'ANCRAGE DE TOIT :

1^{re} étape. Pliez la partie inférieure de manière à écartier les pattes de la base de l'ancrage en fonction de la surface sur laquelle il sera monté, qu'il s'agisse d'une crête de toit ou d'une surface plane. On doit plier aux encoches dans la base de l'ancrage. Voir la figure 6.

2^e étape. Placez l'ancrage sur le toit de sorte que les huit trous de clouage soient par dessus un membre de la charpente. Remarquez l'orientation de la boucle qui retient l'anneau en D. Orientez l'ancrage de toit de sorte que lorsque la sangle de l'anneau en D est repliée sur le toit, la boucle retenant l'anneau en D soit vers le haut et que les étiquettes soient visibles. Voir la figure 8. Tenez la partie supérieure des pattes de l'ancrage ensemble tout en appuyant les pattes inférieures écartées de l'ancrage sur la surface du toit et posez les huit clous, en vous assurant qu'ils sont enfoncés dans un membre de la charpente. Utilisez seulement les clous enduits 20d fournis avec l'ancrage. Voir la figure 7.

Figure 6 - Plier les pattes de l'ancrage

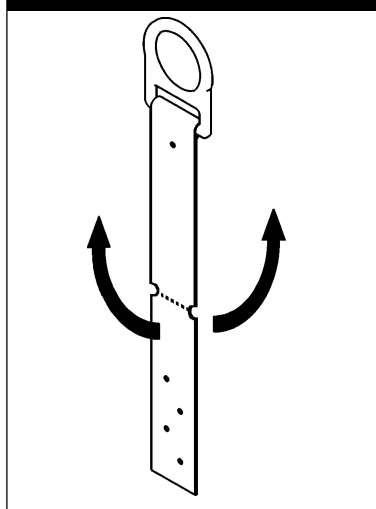
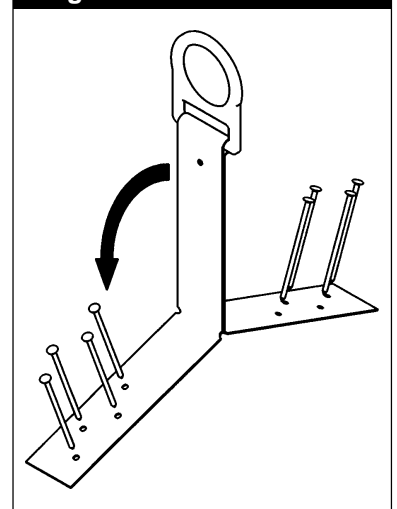


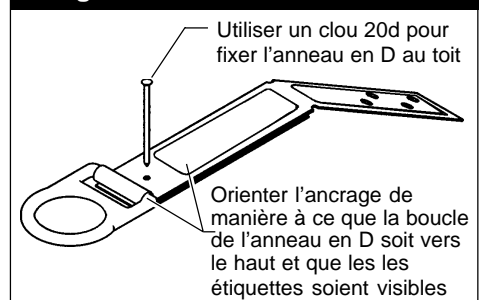
Figure 7 - Poser les clous



REMARQUE : Lorsqu'on cloue l'ancrage de toit au membre de la charpente, le membre de la charpente peut fendre dans certains cas. On recommande de percer un trou de guidage pour éviter de fendre le membre de la charpente. Percer un trou d'un diamètre de 1/8 po et d'une profondeur de 2 1/2 à 3 po. Après avoir percé les trous et mis l'ancrage en place, enfoncer complètement les clous pour installer l'ancrage.

3^e étape. Après avoir enfoncé les clous, pliez la patte de l'ancrage qui maintient l'anneau en D à plat contre la surface du toit. Au besoin, on peut aplatir l'ancrage avec un marteau. Le toit peut alors être couvert de bardeaux par dessus le haut de l'ancrage. On peut poser les bardeaux sous la patte retenant l'anneau en D. Voir la figure 10. Après que le toit est couvert de bardeaux et que le chapeau du faite est installé, la patte de l'ancrage retenant l'anneau en D peut être fixée à l'aide d'un seul clou 20d fourni avec l'ancrage. On pose ce clou dans le trou près de l'anneau en D et on le fait passer par l'une des pattes de la base de l'ancrage. Ce clou est optionnel, mais il aidera à empêcher que le chapeau du faite ne lève durant l'utilisation de l'ancrage. Voir la figure 8. Voir la section 5.0 pour l'inspection préalable à l'utilisation.

Figure 8 - Fixer l'anneau en D



AVERTISSEMENT : L'ancrage de toit 2103678 doit être posé par dessus un revêtement de toit préalablement fixé (ne pas fixer directement à un chevron ou à un élément de ferme. Tous les huit clous doivent être posés dans le revêtement et dans un membre du toit (voir la figure 7). Si l'ancrage de toit n'est pas bien posé, il ne soutiendra pas les charges nominales et des blessures graves, voire mortelles risqueraient de se produire.

AVERTISSEMENT : Utiliser seulement des clous enduits 20d. Ne pas utiliser des clous de cloueuses. Ne jamais fixer un ancrage de toit dont les pattes sont encore ensemble (les pattes doivent être écartées).

D. RETRAIT DE L'ANCRAGE DE TOIT :

Enlevez l'ancrage de toit avant de couvrir la section de bardeaux avec l'ancrage. Pour l'enlever, enlevez l'ancrage du toit en faisant levier.

REMARQUE : L'ancrage de toit 2103678 a été conçu pour être monté une seule fois sur un toit. Ne pas l'utiliser de nouveau après l'avoir enlevé d'un toit.

3.4 FIXATION À L'ANCRAGE DE TOIT : On peut effectuer la fixation à l'ancrage de toit installé seulement au moyen d'un mousqueton autobloquant de type crochet ou d'un mousqueton autobloquant ou à fermeture automatique de type maillon. N'utilisez pas un noeud pour attacher une corde d'assurance à l'ancrage de toit. Ne faites pas passer une longe ou une corde d'assurance par l'anneau en D de l'ancrage de toit et ne raccrochez pas dans la longe ou la corde d'assurance. Lorsque vous attachez, assurez-vous que les fixations sont bien fermées et verrouillées. La figure 11 illustre comment fixer adéquatement à l'ancrage de toit de l'équipement type antichutes ou de retenue. Lorsque vous utilisez une longe d'amortissement, fixez l'extrémité «enroulement» de l'amortisseur au harnais. Lorsque vous utilisez une corde d'assurance autorétractable, assurez-vous que le dispositif est bien positionné de manière à ne pas empêcher l'enroulement. Protégez toujours la corde d'assurance ou la longe pour qu'elle ne frotte pas contre des surfaces vives ou abrasives sur le toit. Assurez-vous que toutes les fixations sont compatibles en taille, forme et résistance. N'attachez jamais plus d'un dispositif de protection individuelle à la fois à un seul ancrage de toit.

Figure 9 - Placer les ancrages sur un chevron ou une poutre

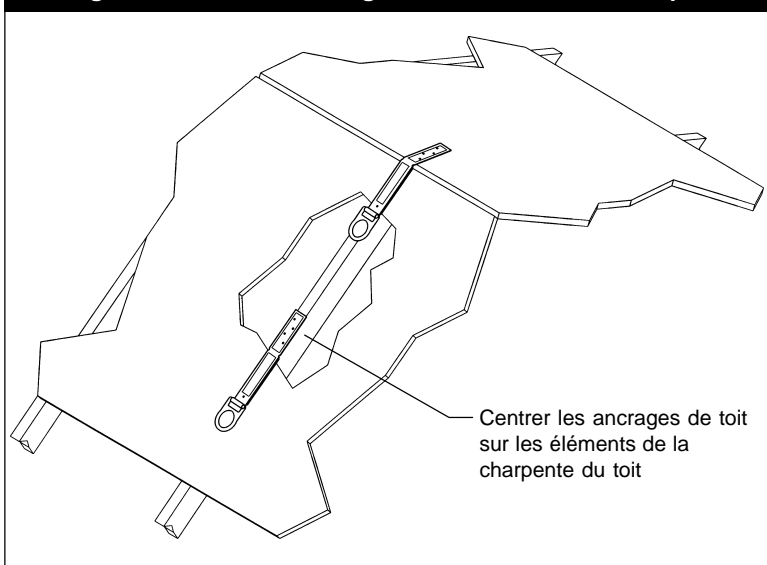
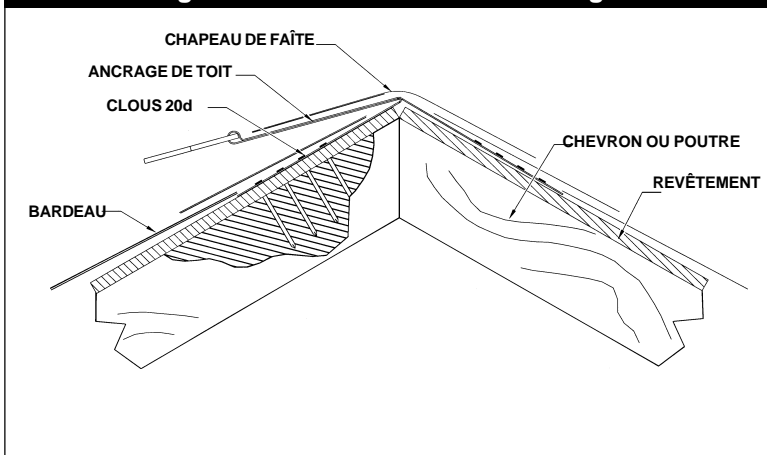
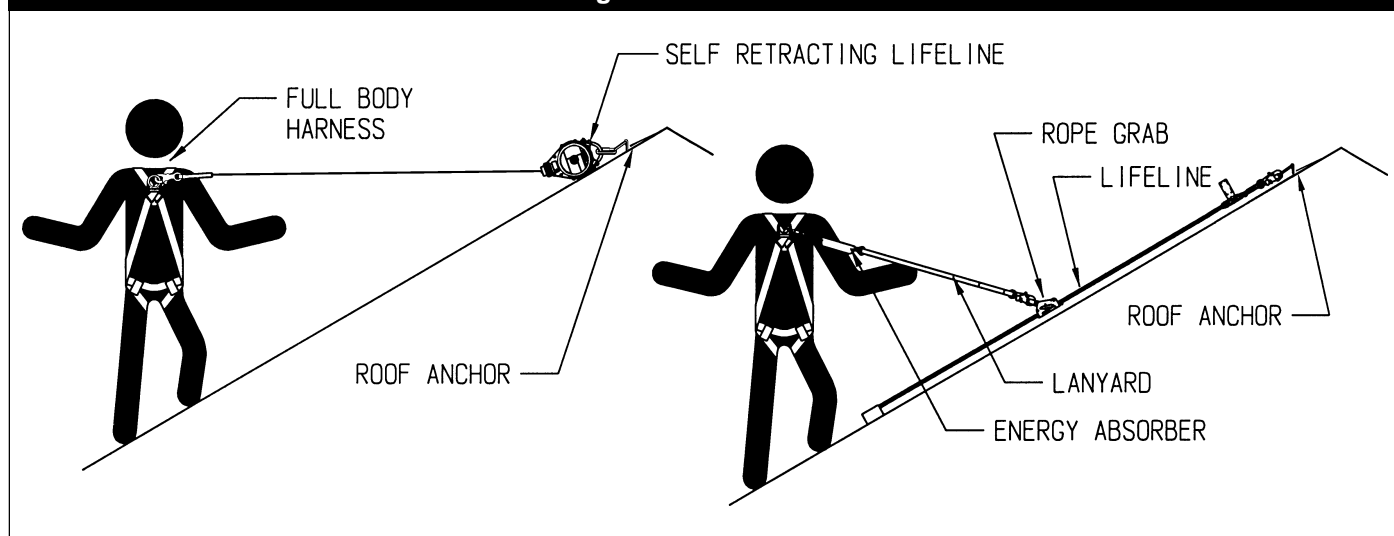


Figure 10 - Installation de l'ancrage



AVERTISSEMENT : Lisez et observez les instructions du fabricant pour l'équipement connexe (ex. : harnais, longe d'amortissement, corde d'assurance autorétractable, etc.) utilisé dans votre dispositif antichutes individuel.

Figure 11 - Fixations



4.0 FORMATION

- 4.1 Il incombe à tous les utilisateurs de ce cet équipement de comprendre les présentes instructions, et d'être formés sur la bonne façon d'installer, d'utiliser et d'entretenir cet équipement. Ces personnes doivent connaître les conséquences d'une installation ou d'une utilisation inadéquate de cet équipement. Le présent guide de l'utilisateur ne remplace pas un programme de formation complet. La formation doit être donnée périodiquement pour assurer la compétence des utilisateurs.

IMPORTANT : La formation doit être donnée sans exposer la personne à un risque de chute. La formation doit être redonnée périodiquement.

5.0 INSPECTION

5.1 FRÉQUENCE :

- A. Avant chaque utilisation, inspectez visuellement en suivant les étapes des sections 5.2 et 5.3.
- B. Une personne compétente autre que l'utilisateur doit inspecter l'ancrage de toit au moins une fois l'an. Voir les directives aux sections 5.2 et 5.3. Inscrivez les résultats de chaque inspection en bonne et due forme dans le relevé d'inspection à la section 9.0. REMARQUE : Cal/OSHA exige que les dispositifs antichutes individuels soient inspectés avant chaque utilisation pour vérifier s'ils n'ont pas d'usure, de dommages et de défauts et qu'ils soient inspectés par une personne compétente* au moins deux fois par année, conformément aux recommandations du fabricant, et que les dates d'inspection soient inscrites.

IMPORTANT : Si cet équipement a subi les forces exercées par l'arrêt d'une chute, on doit le mettre immédiatement hors de service et le détruire, ou le retourner à PROTECTA pour éventuellement le faire réparer. Voir la section 5.2.

*Personne compétente : personne connaissant les recommandations du fabricant, les instructions et les composantes fabriquées et capable de déceler les risques existants et prévisibles de manière à assurer une sélection, une utilisation et une maintenance adéquates de l'équipement de protection contre les chutes.

5.2 ÉTAPES D'INSPECTION :

- 1^{re} étape. Vérifiez si l'ancrage de toit n'a pas de dommages physiques. Examinez attentivement s'il n'y a pas de signes de fissures, de creux ou de déformations dans le métal. Vérifiez si l'ancrage de toit n'est pas plié, les pattes de l'ancrage de toit doivent être plates. Les rivets doivent être solidement fixés et entièrement rivés (ne pas ressortir du trou).
- 2^e étape. Inspectez l'ancrage de toit pour voir s'il montre des signes de corrosion excessive.
- 3^e étape. Assurez-vous que l'état de l'ancrage de toit permettra de soutenir les charges exercées sur l'ancrage de toit (voir la section 2.4). On ne doit pas utiliser un ancrage fixé à du bois pourri ou détérioré.
- 4^e étape. Assurez-vous que l'ancrage de toit est toujours fixé solidement. S'il est desserré, ne l'utilisez pas.
- 5^e étape. Inspectez chaque composante ou sous-système du dispositif conformément aux instructions du fabricant.
- 6^e étape. Enregistrez la date et les résultats de l'inspection dans le relevé d'inspection. Voir la section 9.0.

- 5.3 Si l'inspection révèle une défektivité, mettez immédiatement le dispositif hors de service et détruisez-le, ou communiquez avec un centre de service autorisé pour le faire réparer.

REMARQUE : Seules PROTECTA ou des parties autorisées par écrit peuvent effectuer des réparations sur cet équipement.

6.0 MAINTENANCE, ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE

- 6.1 Aucune maintenance systématique n'est nécessaire. Si vous avez des questions concernant l'état de votre ancrage de toit ou si vous avez un doute sur sa mise en service, communiquez immédiatement avec DBI/SALA.
- 6.2 Les procédures additionnelles de maintenance et d'entretien (ex. : pièces de rechange) doivent être exécutées par un centre de service autorisé. L'autorisation doit être donnée par écrit.

7.0 CARACTÉRISTIQUES

Matériaux : anneau en D en alliage d'acier et tôle en acier inoxydable de calibre 20

Résistance minimale à la rupture : 3 600 lb (16 kN) lorsque la charge est dans la plage de fonctionnement recommandée, comme l'illustre la figure 4.

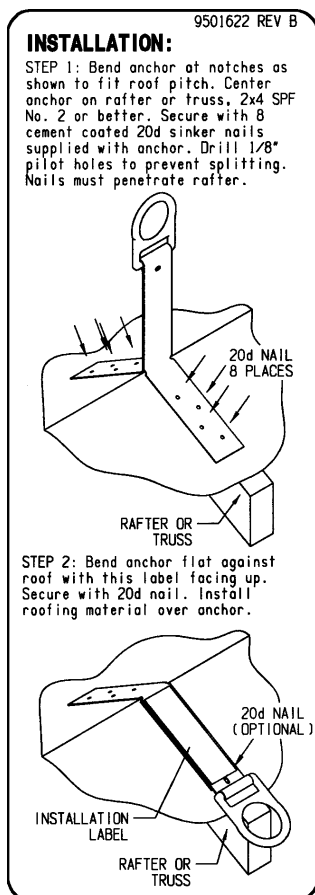
Poids : 1,8 lb (0,8 kg)

Dimensions : 5/8 po x 4 po x 17 po (1,5 cm X 10,2 cm x 43 cm)

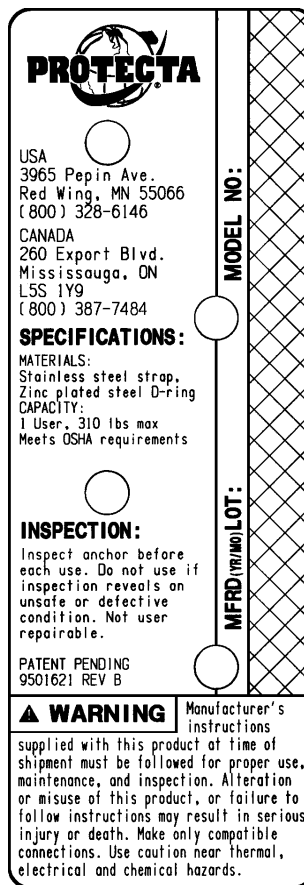
Capacité : 310 lb (141 kg) (une personne)

8.0 ÉTIQUETAGE

8.1 Ces étiquettes doivent être solidement fixées à l'ancrage de toit et être entièrement lisibles.



Étiquette d'installation



Étiquette d'identification

Ces instructions s'appliquent aux modèles suivants :

2103678

Des numéros de modèles additionnels sont susceptibles de figurer dans la prochaine version de ces instructions.



USA

3965 Pepin Avenue
Red Wing, MN 55066-1837
Toll Free: 800-328-6146
Phone: (651) 388-8282
Fax: (651) 388-5065
www.protecta.com

Canada

260 Export Boulevard
Mississauga, Ontario L5S 1Y9
Toll Free: 800-387-7484
Phone: (905) 795-9333
Fax: (905) 795-8777
www.protecta.com

This instruction manual is available for download at www.protecta.com.



Imprimé :
5902291C F
Rév. : B